

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le huit novembre deux mil vingt-trois. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour.

**Présents** : Monsieur DELLION Jean-Claude, Monsieur BILLARD-STEMELEN Éric, Madame GARNIER Stéphanie, Madame ZENNER Céline, Monsieur CHEVALLIER Philippe, Madame PERDEREAU Anita, Monsieur GOMES Fernando.

**Absents excusés et représentés** : Monsieur WALOCQ Mathieu est représenté par Monsieur CHEVALLIER Philippe, Monsieur BRASI Laurent est représenté par Monsieur DELLION Jean-Claude, Madame DU GARDIN Sabine est représentée par Madame GARNIER Stéphanie.

**Absent excusé** : Monsieur MASSUELLE Éric

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur CHEVALLIER Philippe.

**Nombre de membres** :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 07

**Date de la convocation** : 08/11/2023

**Objet des délibérations** :

#### SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Travaux et investissements 2024 : demande de subventions,
- Participation structure multi-accueil,
- Convention pour plantation d'une haie,
- Rapport de la CLECT,
- EnR,
- Affaires diverses.

# Extrait du registre des délibérations

## Séance du 17 novembre 2023

- 2 -

### **39/2023 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT :**

Le compte-rendu du Conseil Municipal est accepté à l'unanimité.

### **40/2023 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CHEVALLIER Philippe est désigné secrétaire de séance.

### **41/2023 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024 : DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

#### **1/ Achat d'un compresseur :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter un compresseur 150 litres d'un montant de 789 euros H.T. auprès des établissements Gilbert MÉTHIVIER. Une subvention sera demandée auprès du Département. Le Maire est chargé des formalités administratives.

#### **2/ Achat d'une tondeuse autoportée :**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents devis concernant l'achat d'une tondeuse autoportée :

<b>SOCIÉTÉ</b>	<b>PRIX</b>
SICAMAR de DOUCHY	27 000 euros H.T.
AGRITEAM OUEST – CORNET AGRI de CHAINTREUX	24 500 euros H.T.
TECHNOPOLE SERVICES AGRI de CERDON	20 500 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter le tracteur tondeuse à la Société Technopole Services Agri (une voix contre le choix du tracteur) pour un montant de 20 500 euros H.T. La société propose la reprise de l'ancien pour 1 000 euros. Une demande de subvention va être déposée auprès du Département. Le Maire est chargé des modalités administratives.

#### **3/ Aire de jeux pour les enfants :**

Monsieur BILLARD-STEMELEN présente un projet d'aire de jeux pour les enfants qui pourrait être installée dans le parc de la commune. Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, à ce projet. Une nouvelle proposition est demandée afin d'installer des équipements qui s'adressent à différents âges. Le sujet sera revu au prochain Conseil Municipal. Un budget de 10 000 à 11 000 euros est retenu.

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 17 novembre 2023

- 3 -

#### 4/ Vidéoprotection :

Monsieur DELLION présente un projet d'installation d'un dispositif de vidéo protection remis par SRTC pour un montant de 16 152.44 euros H.T. Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de caméras de vidéosurveillance : cet achat sera abordé pour l'année 2025.

#### 5 Travaux de voirie :

Le Conseil Municipal étudie les différentes propositions concernant des travaux de voirie pour l'année 2024 (les prix sont H.T.) :

	Réfection de voirie au Wattier	Purge Route de la Guyonnerie	Enrobés Carrefour Croix Sainte Anne	Réfection voirie Route de Beauchaine
EUROVIA de CORQUILLEROY	17 012.00 euros	4 154.00 euros	10 395.00 euros	8 963.00 euros
VAUVELLE DE VARENNES-CHANGY	23 195.00 euros	4 543.00 euros	6 904.00 euros	8 390.50 euros
MERLIN DE PANNES	25 168.00 euros	2 605.50 euros	1 415.38 euros	11 336.00 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2024 les travaux de réfection de voirie au Wattier et la purge de la Route de la Guyonnerie. Les travaux de voirie de la Croix Sainte-Anne et de la Route de Beauchaine seront abordés pour les travaux 2025. L'entreprise EUROVIA est retenue pour un coût total de travaux de 17 012 euros + 4 154 euros soit 21 166 euros H.T. Le Conseil Municipal charge le Maire des formalités administratives pour une demande de subvention auprès du Département.

#### 42/2023 PARTICIPATION STRUCTURE MULTI-ACCUEIL :

Le Maire informe le Conseil que la délibération 31/2023 du 5 octobre 2023 doit être revue. Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de participer à la hauteur 150 euros par mois et par enfant qui fréquente la structure multi-accueil (crèche) de FERRIÈRES EN GÂTINAIS pour l'année 2024.

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 novembre 2023

- 4 -

### **43/2023 CONVENTION POUR PLANTATION D'UNE HAIE :**

La Société ABO Wind SARL, dans le cadre du parc éolien de Griselle et afin d'accompagner positivement la modification des paysages, propose la mise en place d'un écran paysager aux propriétaires des habitations les plus proches du parc ayant une vue vers une ou plusieurs éoliennes.

Il s'agit à CHEVANNES de planter des haies sur des accotements sur la Route de la Selle (Voie Communale numéro 4) qui sont proches des habitations de la Merville.

Le Conseil Municipal demande à être consulté pour choisir les essences d'arbres à planter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention.

### **44/2023 RAPPORT DE LA CLECT :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) 2023 de la CC4V. Au titre de l'exercice fiscal 2023, il n'y a pas de nouvelles charges transférées. Le rapport a été validé par la CC4V le 28 septembre 2023.

### **45/2023 EnR :**

Le Conseil Municipal échange sur le projet de concertation qui va être remis aux habitants de CHEVANNES qui a été rédigé après les différentes réunions de travail, à savoir :

#### **CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR)**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer, simplifier les projets d'implantation de production d'énergies et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Il s'agit de mettre en place les conditions permettant de répondre aux objectifs nationaux.

Dans le cadre de la cette loi, le Conseil Municipal de CHEVANNES a décidé de répondre à cette exigence pour ne pas se voir imposer des zones.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, le Conseil Municipal maintient sa position prise par délibération le 4 avril 2023 en émettant un avis défavorable à la majorité des votes. Il a été estimé que la commune n'est pas assez vaste et que les zones concernées sont trop proches des habitations.

# Extrait du registre des délibérations

## Séance du 17 novembre 2023

- 5 -

Pour la méthanisation, deux projets sont en cours sur une commune voisine et donc sur un secteur limitrophe de CHEVANNES, il ne semble pas souhaitable de proposer une zone pour cette source d'énergie.

Pour la géothermie, le sous-sol de notre région, n'est certainement pas favorable à cette énergie.

En ce qui concerne le photovoltaïque, le Conseil Municipal de CHEVANNES est favorable au développement de la production d'énergie de ce type. Il existe déjà plusieurs hangars agricoles équipés de panneaux solaires. Les élus souhaiteraient soutenir son développement sur d'autres bâtiments existants sur la commune et également sur des bâtiments communaux. De plus, sur le territoire de la commune, il existe un terrain, de faible qualité, n'étant plus exploité à des fins agricoles et qui pourrait tout à fait convenir à l'installation de panneaux solaires. Il s'agit de la parcelle de terre « Plaine de la Réserve » d'une surface d'environ 20 hectares.

La commune propose des zones, mais elle ne sera pas décisionnaire des éventuels projets. Les propriétaires restent maîtres de leur bien.

Un plan de la commune est joint où figurent les zones proposées pour l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Vous trouverez en annexe un coupon-réponse pour donner votre avis.

La concertation des habitants aura donc lieu du 22 novembre 2023 au 6 décembre 2023. Le 8 décembre 2023 à 20 heures, une réunion aura lieu afin d'analyser les retours. Une réunion de Conseil Municipal aura lieu ensuite le 12 décembre 2023.

### **46/2023 AFFAIRES DIVERSES :**



1/ Colis de Noël : le Conseil Municipal fixe la distribution des Colis de Noël au samedi 16 décembre 2023 à 9 heures 30. Mesdames ZENNER Céline, PERDEREAU Anita, Messieurs DELLION Jean-Claude, CHEVALLIER Philippe assureront la distribution.

2/ Mur de soutènement : Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les entreprises LEJEUNE (réfection du mur) et TINET (terrassement). Le devis JOUANNET devra être réactualisé. Le sujet sera réabordé à un prochain Conseil.

3/ SMIRTOM : Il est demandé si la commune doit informer les administrés sur les nouvelles modalités de tri des ordures ménagères. Le SMIRTOM va être contacté.

Séance levée à 22 h 15

Le Secrétaire,  
Philippe CHEVALLIER



Le Maire,  
Jean-Claude DELLION



